

QUE FAIRE SI UNE PERSONNE PAYE À TORT UNE ADHÉSION OU UN ÉVÈNEMENT OU SI ON REFUSE L'ADHÉSION OU L'INSCRIPTION

Cela comprend aussi le cas des primo adhésions ou si une personne adhère 2 fois car le système le permet

Aujourd'hui nous avons opté pour l'option débit différé avec une validation auto si on ne valide pas ou refuse pas le paiement au bout des 6 jours.

2 actions sont à faire dans les 6 jours :

- refuser l'adhésion ou l'évènement
- ET annuler la commande

Refuser ET annuler la commande en cliquant sur modifier puis "Annulée" dans le statut de la commande : "La commande a été annulée. Les stocks sont rétablis. L'écriture sera annulée en comptabilité."

A FAIRE DANS LES 6 JOURS : si on refuse mais qu'on n'annule pas, le débit est réalisé